

Distribution des Arbres Fruitiers

En raison du contexte sanitaire, les modalités de distributions ont changé. Les distributions se dérouleront désormais à l'échelle de chaque commune et les arbres devront être payés en amont. Nous vous informerons très prochainement des dates et des créneaux.

Pour les retardataires : pensez à faire vos trous !

Nous vous informons qu'il convient de cocher la case suivante sur votre attestation de sortie :

-"achats de première nécessité" pour aller récupérer vos arbres et les planter

Et de vous munir du courrier de la préfecture du Bas-Rhin (téléchargeable sur le site de la

CCPR) pour les travaux de plantation et autres travaux aux vergers.



Paiement des Arbres Fruitiers

Paiement pour le mercredi 25 novembre au plus tard !

Le paiement se fait uniquement par chèque à l'ordre du "Trésor public".

Les chèques (9 euros/arbre) sont à envoyer à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim ou à déposer directement dans la boîte aux lettres.

La charte d'engagement peut être transmise en même temps que le chèque ou envoyée directement par mail à esther.foulon@ccp-r.fr.